Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Collège Georges Bataille
académie Clermont-Ferrand
éducation nationale

Adresse :
5 rue du 8 mai 1945
15400 Riom es Montagnes

Téléphone :
04 71 78 05 04

Mail :
0150027y @ac-clermont.fr

Section Sportive Montagne

COLLEGE GEORGES BATAILLE

Madame, Monsieur,

votre enfant est en classe de CM2 ou au collège, il aime les activités sportives de montagne, et souhaite concilier les études et le sport; **il a le profil pour intégrer la Section Sportive Scolaire Montagne (option Escalade) pour l'année scolaire 2024/2025.**

Voici les étapes à respecter :

1/ Retourner les pages 4, 5, 7 de ce dossier pour le **Vendredi 29 Avril 2024** au collège Georges Bataille : 5 Rue du 8 Mai 1945, 15400 Riom-ès-Montagnes, à l'attention de M. Letron.
Attention ! pour les élèves « hors secteur » au collège, il faut parallèlement faire une demande de dérogation avant la date limite du 17 mai 2024.

2/ Le collège organisera les tests de sélection pour tous les niveaux de classe (organisation en page 3), ainsi que pour tous les élèves (déjà à la section ou voulant s'y inscrire).
Le nombre de places est limité, mais tous les niveaux de classe auront des représentants (autant de filles que de garçons).

3/ A l'issue des tests de sélection : résultats **le Vendredi 07 juin 2024** par l'intermédiaire du professeur des écoles pour les CM2, et sur l'ENT pour les collégiens.
Le collège fournira la liste principale des élèves admis, ainsi qu'une liste complémentaire avec le rang des candidats en attente (en cas de désistement d'un élève admis en liste principale).

Vous trouverez ci-après un dossier comprenant en :

Page 2 : Le cadre d'apprentissage.
Page 3 : Les tests de sélection.
Page 4 : La fiche d'inscription aux tests.
Page 5 : La lettre de motivation.
Page 6 : Les règles de fonctionnement.
Page 7 : Le contrat d'engagement.
Page 8 : Liste du matériel suggéré.

Spécificités de la Section Sportive :

Notre section sportive offre la possibilité de pratiquer tout au long de l'année scolaire trois heures d'escalade en plus des cours d'Éducation Physique et Sportive, et de pratiquer des sorties sportives en montagne.

***L' ambition de la section :**

Pratiquer de nombreuses activités sportives de montagne, et favoriser l'épanouissement complet de l'enfant former un «citoyen sportif».

***Les objectifs :**

Acquérir les compétences du socle commun par la reconnaissance des compétences sportives à travers :

Le Parcours santé :

-Amener les élèves vers une pratique autonome d'acquisition de compétences techniques, et sécuritaires, améliorer leur condition physique, maîtriser leurs émotions,
-Connaître et appliquer les principes liés à la préparation physique.
-Se préparer aux gestes de premiers secours.

Le Parcours citoyen :

-Acquérir des connaissances sur les règles de vie en montagne, la sécurité, la responsabilité.
-Favoriser l'engagement physique.
-Représenter l'établissement dans le cadre des sorties.

Le Parcours Avenir :

-Sensibiliser à l'espace montagnard (connaissance du milieu, du patrimoine, des métiers liés à la montagne).

-Les élèves de la section sportive sont intégrés dans les différentes classes de la 6ème à la 3ème.

L'organisation des études :

-Le temps de section est inscrit dans l'emploi du temps, de la classe,: **aucun allégement de la scolarité n'est envisagé,** ils ont une formation scolaire complète, ne perdent aucun cours par rapport aux autres élèves.
-Le professeur responsable de la section sportive (Mr Letron professeur d'EPS au collège) est en liaison avec tous les professeurs et réalise le suivi scolaire (bilan, résultats et attitude).
-La section sportive utilise le mur d'escalade, ainsi que le «bloc» du gymnase de Riom.
-En fonction des besoins spécifiques des sorties, des accompagnateurs diplômés d'état, des guides de montagne seront sollicités pour renforcer l'encadrement.
-Pendant les sorties montagnes, les professeurs du collège adaptent leurs enseignements pour ne pas pénaliser les élèves dans leurs apprentissages.

Nos partenaires sportifs :

Le cadre d'apprentissage

Section Sportive Montagne Collège G. Bataille

Déroulement des épreuves :

	Pour les CM2 Présence des parents possible	Pour les 6èmes	Pour les 5èmes	Pour les 4èmes
Date	mercredi 15 mai 2024	mardi 14 mai 2024	mardi 21 mai 2024	vendredi 31 mai 2024
Programme	09:00 Accueil 09:30 Début des tests 12:00 Fin des tests	13:30 Accueil 14:00 Début des tests 16:30 Fin des tests	13:30 Accueil 14:00 Début des tests 16:30 Fin des tests	13:30 Accueil 14:00 Début des tests 16:30 Fin des tests
Lieu	Mur d'escalade du gymnase. Avenue Monseigneur Martrou. 15400 Riom-ès-Montagnes.			

Modalité des épreuves :

❶ ESCALADE

-1/a : Grimper en «moulinette» : corde accrochée à un relais en haut du mur.

-1/b : Une épreuve de «bloc» : Se déplacer sur une paroi de faible hauteur équipée de prises qui jalonnent un parcours à réaliser.

Afin de juger les actions motrices, la prise d'information, la capacité énergétique, l'engagement.

❷ COURSE : TEST DE VMA

Parcourir la plus grande distance possible en 6 minutes de course.

Afin de connaître l'état de forme qui est un indicateur de performance.

❸ PARCOURS D'AGILITE

Ajuster et enchaîner des actions, des déplacements en fonction d'obstacles à franchir ou de la trajectoire d'objets sur lesquels agir.

Afin de déterminer les compétences motrices dans les domaines fondamentaux.

Les tests de sélection

La commission d'admission sera composée de l'enseignant responsable (M. Letron), et des élèves appartenant à la Section Sportive qui seront les garants du bon déroulement des tests.
Le sérieux manifesté, le désir de réussir, les qualités physiques et sportives, la motivation sont des préalables indispensables à votre réussite.
La liste des élèves admis définitivement est déterminée par le chef d'établissement du collège.
Il est indispensable que les élèves passent les épreuves en tenue de sport.

Si le candidat possède des chaussons d'escalade, il peut les prendre, dans le cas contraire, certaines pointures seront à sa disposition, il peut utiliser à sa discrétion un sac à magnésie pour ses mains.

Section Sportive Montagne Collège G. Bataille

Fiche d'inscription aux tests

***Etat civil du grimpeur :**

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Sexe : Fille ☐ Garçon ☐
Inscrit(e) dans un club d'escalade : Oui ☐ Non ☐	Classe en 2023/2024 : CM2 ☐ 6ème ☐ 5ème ☐ 4ème ☐
Souhait de l'internat en 2024/2025 ? Oui ☐ Non ☐	

***Etat civil des responsables légaux :**

Mère	**Père**
Nom, Prénom :	Nom, Prénom :
Adresse :	Adresse :
Tél Portable :	Tél Portable :

***Autorisation parentale :**

Je soussigné, père ☐ mère ☐ ou représentant légal ☐

-

-Autorise mon enfant à passer les tests de sélection de la section sportive Montagne option Escalade du Collège Georges Bataille.

-M'engage également à récupérer mon enfant à l'heure prévue à la fin des tests.

Date : ***Signature(s) :***

Section Sportive Montagne Collège G. Bataille

Nom : _____ **Prénom :** _____ **Classe :** _____

Les parents peuvent aider à la réalisation de ce document.

Lettre de motivation

Quelles sont mes motivations qui me poussent à m'inscrire en section sportive « Montagne » :

Mes qualités :

Mes défauts :

Ce que j'aime dans le sport ? :

Section Sportive Montagne Collège G. Bataille

Règles de fonctionnement

Ce document fixe le cadre général organisant l'action de la Section Sportive Scolaire.
Il est complété d'un contrat (page 7) sur lequel **chaque sportif doit apposer sa signature, ainsi que celle de ses parents**.

Article 1 - Le présent règlement entre en application en septembre 2024.

Article 2 - Les élèves de la section bénéficient des entraînements, de son suivi, de sorties sportives de pleine nature.
Sorties déjà réalisés dans le cadre de la section : Randonnée en montagne, Randonnée raquettes à neige, Canyoning, Tyrolienne, Via Ferrata, Chiens de traineaux, Cani rando, cani trott, VTT, Ski alpin, Ski de fond, Ski de randonnée, Equitation, Accrobranche, Canoë-Kayak, Course d'Orientation. Celles-ci seront pour certaines prises en charge par le collège, pour d'autres il sera demandé une participation financière minimale aux parents.

Article 3 - Aide financière :
-Une participation pour l'année scolaire de 100€ est demandée aux familles : 2 chèques à l'ordre du collège Georges Bataille (encaissés en octobre et en février). Cet effort financier permettra de participer au financement et au bon fonctionnement des activités proposées (transports, rémunération des guides).
-Adhésion à l'Association Sportive du collège (le sport du mercredi après-midi), 18€ seront demandés pour participer aux compétitions de sports de pleine nature (exclusivement réservées aux élèves de la section sportive). **Il n'y a aucune obligation à participer tous les mercredis**.
-L'inscription au club d'escalade de Riom es Montagnes, n'est pas obligatoire, il reste à votre discrétion.

Article 4 - L'entraînement est sous la direction de M. Letron; les sorties natures sont sous sa responsabilité ainsi que de celle des accompagnateurs qui en déterminent les modalités. Ce dernier engage sa responsabilité en cas d'accident, et peut donc refuser qu'un élève mal équipé participe à l'activité (ex : baskets sur la neige !).

Article 5 - Les horaires d'entraînement s'entendent du début de la séance à la fin de la séance. Tout retard ou absence sera notifié et les familles en seront informées sur l'ENT.

Article 6 - Sauf dans le cas de dispositions particulières, la présence aux entraînements et sorties dédiées aux élèves de la section est obligatoire. Toute absence doit obligatoirement être justifiée. Il sera demandé un certificat médical pour tous problèmes de santé ayant entraîné une absence.

Article 7 - L'admission en section nécessite un engagement total de l'élève. Il se doit d'être impliqué dans sa scolarité et des résultats scolaires insuffisants et/ou un comportement inadapté peuvent être sanctionnés. Ces sanctions peuvent être de plusieurs ordres : une exclusion temporaire (travail en étude pendant les heures de section), absence à une ou plusieurs sorties nature, exclusion définitive du groupe section.

Article 8 – Toute compétition sportive dans le cadre de l'UNSS ou sortie montagne, pour laquelle l'enfant est appelé à défendre les «couleurs» de la section, constitue un objectif sportif et personnel.

Article 9 - L'engagement en section sportive vaut pour toute la scolarité du collège. L'arrêt de la section à la demande de l'élève et/ou de sa famille n'est possible que pour des raisons justifiées et sera étudié en commission.

Article 10 - Il est demandé aux élèves dès la rentrée scolaire d'être munis de chaussons d'escalade. Le collège fournit le reste du matériel nécessaire pour grimper.
Tout autre équipement personnel (baudrier, mousqueton, descendeur) devra être préalablement contrôlé et autorisé par l'enseignant.

Section Sportive Montagne Collège G. Bataille

Ce contrat s'adresse à chaque élève intégrant la Section Sportive Montagne, et demeure valable pour l'ensemble de la scolarité en section sportive.

Le sportif inscrit en section sportive s'engage à :

1. Respecter les règles de vie propres au collège Georges Bataille (voir règlement intérieur du collège).
2. Œuvrer dans le respect des "Règles de Fonctionnement de la Section Sportive Scolaire".
3.Adopter vis-à-vis de son travail personnel une attitude compatible avec l'obtention des meilleurs résultats possibles.
4. Faire preuve de la plus grande assiduité tant à l'entraînement qu'en classe.
5. Observer un comportement respectueux en accord avec l'esprit et les principes qui régissent la Section Sportive, aussi bien à l'intérieur de l'établissement que lors des déplacements.
6. Développer une attitude responsable vis-à-vis de son projet scolaire et sportif en tenant informé l'adulte référent en cas de difficultés.
7. Informer la vie scolaire en cas d'absence à un ou plusieurs entraînements et fournir les motifs par écrit (ENT ou papier avec la signature des parents).
8. Prendre connaissance des cours auxquels vous n'avez pas pu assister (lors des sorties «montagne») par le biais de l'ENT, et les **rattraper**.

La Famille s'engage à :

1. Participer financièrement :100€ + 18€ par année scolaire.
2. Communiquer avec les adultes, notamment en cas de difficulté pour atteindre les objectifs recherchés.
3. Veiller à l'équilibre de l'élève afin de lui permettre une récupération optimale gage d'intégrité physique (sommeil, alimentation, loisirs…).
4. S'intéresser de façon générale aux résultats et au travail (sportif et scolaire) de l'élève.
5. Œuvrer dans le respect des "Règles de Fonctionnement de la Section Sportive Scolaire".
6. Fournir le matériel et l'équipement nécessaire au bon déroulement des sorties : adéquats et adaptés en fonction des conditions climatiques et des spécificités de chaque sortie (page 8).

Les responsables de la Section s'engagent à :

1. Mettre en œuvre l'ensemble des moyens pour que chaque élève puisse atteindre son meilleur niveau et optimiser son potentiel.
2. Avec l'appui de l'équipe éducative, des parents et de la vie scolaire, mettre en œuvre l'ensemble des moyens pédagogiques pour favoriser l'adaptation et la réussite scolaire de l'élève.
3. Etablir un contact régulier avec la famille, notamment en cas de difficulté.
4. Assurer le suivi sportif.
5. Faire à l'issue de chaque trimestre un bilan.
6. Faire un bilan en fin d'année scolaire qui précisera les conditions de la saison suivante.
7. Œuvrer dans le respect des "Règles de Fonctionnement de la Section Sportive Scolaire".

En cas de manquement aux règles ci-dessus, d'un travail scolaire et/ou préparation sportive insuffisant, d'un comportement inadapté, d'absences répétées et injustifiées et après avoir été entendu par le responsable de la section et par le chef d'établissement, l'enfant pourrait se voir exclu temporairement ou définitivement de la section sportive.

Je soussigné _____, élève, certifie avoir pris connaissance du règlement, ainsi que du contrat d'engagement à la section.

A _____, le _____ ***Signature du responsable légal*** ***Signature de l'élève***

Contrat d'engagement

Section Sportive Montagne Collège G. Bataille

Liste du matériel nécessaire

Equipement préconisé en fonction des <u>potentielles</u> sorties :

	Randonnée	Ski	VTT	Escalade	Ski de fond	Course d'Orientation	Raquettes à neige	Canyoning	Chiens de traineaux	Cani Rando / Cani Trott	Via Ferrata	Ski de randonnée	Equitation	Randonnée en crampons	Escalade de glace	Paddle / Canöé
Sac à dos (environ 30/40 litres)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Chaussures montante type « montagne »	X	X			X		X		X	X		X		X	X	
Chaussures de sport			X	X		X		X			X		X			X
Chaussettes chaudes	X	X			X		X		X			X		X	X	
Pantalon de ski ou combinaison de ski		X			X ou X		X ou X					X ou X		X ou X	X ou X	
Pantalon de sport avec sous vêtement technique, leggings	X								X							
Pantalon de sport/short de sport			X	X		X		X		X	X		X			X
Tee-shirt de sport, sweatshirt	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Blouson chaud	X	X			X		X		X			X		X	X	
Tour de cou	X	X			X		X		X			X		X	X	
Paire de gants chauds	X	X			X		X		X			X		X	X	
Maillot de bain et serviette								X								X
Chaussons d'escalade				X												
Bonnet	X	X			X		X		X			X		X	X	
Masque de ski	X	X ou			X ou		X ou		X ou			X ou			X ou	
Lunettes de soleil	X		X	X		X				X	X		X	X		X
Coupe vent ou veste de pluie	X		X	X		X			X	X	X		X	X		X
Casquette	X		X	X		X	X		X	X	X		X	X		X
Gilet fluorescent.			X													
Casque de VTT			X						X	X						
Affaires de rechange	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X